



*Mesdames, Messieurs les Présidents des Clubs de Tir
De la Ligue de Tir de la Côte d'Azur*

Nos Ref : 2020/2021/RB/CG/0960

Hyères, le 10 février 2022

Objet : STAGE CERTIFICAT CAPACITÉ À ACCUEILLIR ET À CONSEILLER FFTIR

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le Certificat de Compétences Capacité à Accueillir et Conseiller de la F.F.Tir porte sur l'activité bénévole d'accueil et d'information des adhérents pour la pratique du Tir Sportif et la gestion de la sécurité sur les stands de tir.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, ce Certificat est obligatoire pour s'inscrire au Brevet Fédéral Animateur de club (B.F.A.)

La durée du stage est d'une journée. La prochaine session aura lieu le :

*samedi 9 avril 2022 de 9 heures à 18 heures
Au stand du TIR SPORTIF D'ANTIBES
STAND LEO ROMAN
RUE HENRI LAUGIER – ZI DES 3 MOULINS
06600 ANTIBES*

Les conditions d'accès à cette formation sont les suivantes :

- être licencié à la FFTir depuis un an minimum (deuxième saison sportive). Les candidats devront posséder une licence en cours de validité à la date de la formation.
- avoir au moins 16 ans à la date de la formation et présenter pour les mineurs une autorisation parentale.
- faire partie intégrante de l'équipe de permanents du club et avoir l'avis favorable et motivé de son Président de club sur la fiche d'inscription.
- avoir assimilé le contenu du document « Manuel de Tir Sportif » sachant que le QCM porte en grande partie sur celui-ci (à télécharger sur le site de la Ligue <https://www.ligue-tir-cotedazur.com/>)

La validation du QCM :

- réponse obligatoire aux 30 questions,
- acquisition de 80% de bonnes réponses (24 bonnes réponses sur 30)
- réussite aux questions éliminatoires sur la sécurité (10 questions)

L'inscription se fait par retour de la fiche d'inscription jointe dûment remplie, en joignant les pièces demandées ci dessus ainsi qu'un chèque de 10 € à la : Ligue de Tir Côte d'Azur – BP 80107 – 83403 HYÈRES CEDEX – liguedetircotedazur@free.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus et renvoyés au club.

Date limite d'inscription : le 2 avril 2022.

Les participants devront se munir de l'arme dont il se servent habituellement et du matériel nécessaire à la prise de notes.

Il est à noter que la possession du CAC est un pré requis qui conditionne maintenant l'accès à la formation d'animateur, ainsi que la remise des certificats « de spécialité » décernés par la Fédération Française de Tir.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Le Président,
Roger BERTHOD*

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

Capacité à Accueillir et Conseiller

Dossier d'inscription

Dossier à renvoyer à la LIGUE DE TIR COTE D'AZUR – BP 80107 – 83403 HYÈRES CEDEX

Date limite d'inscription : 2 avril 2022

Important : avant de compléter ce dossier d'inscription, il est impératif que les candidats et présidents de club lisent le règlement du certificat de compétences Capacité à Accueillir et Conseiller (CAC). Le règlement est accessible directement sur le site Internet de la FFTir.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Date de naissance :

Catégorie d'âge (entourez la catégorie réelle ou de surclassement) : CF, CG, JF, JG, D1, D2, D3, S1, S2, S3

N° de licence :

Club :

Niveau « Cibles Couleurs » (entourez le grade) : sans / blanc, jaune, orange, vert, bleu, marron, arc-en-ciel

Option choisie pour la formation (cochez l'option) : Pistolet / Carabine